

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du vendredi 10 mai 2019**

*Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales*

Présents : Jean-Paul Pradines, Chantal Bury, Pierre Dulewski, Louis Mainguet, Christian Bonneu Séverine Bouroumeau, Grégoire de Flaujac Cécile Genovesio, Alain Malgouyres, Marie-Claire Mourleau, Laurent Normandin-Varenne, Sylvie Pomier,

Excusés : Sébastien Lagourgue, Monique Neplaz, Volker Otlinghaus,

### **Vente terrain à Monsieur Causse**

La délibération prise en date du 04 décembre 2017 accorde la vente d'un terrain à Monsieur Fabien CAUSSE. Il s'agit d'une bande de terrain non constructible au droit du lot n°11 du lotissement l'Autheronne pour laquelle le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la vente pour une largeur de 10 m environ, soit 500 m<sup>2</sup> au prix est de 250 €. Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser de signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à cette transaction et de missionner Maître Olivier AUGARDE pour établir l'acte de vente. Les conseillers sont d'accord

### **Mise en accessibilité bâtiments communaux**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération l'autorisant à déposer un dossier Accessibilité pour 2 Etablissements Recevant du Public – ERP (la salle des associations et l'église) et le cimetière pour une dérogation avant une mise en conformité.

L'accessibilité de l'église et de la salle des associations dépendent des travaux de l'aménagement du parvis de l'église. La reprise des allées du cimetière avec des matériaux compact pour les personnes à mobilité réduite seront réalisées cet été.

Pour les autres ERP (la salle des fêtes, les 2 écoles, la MAM et la mairie-cantine) le dossier a été envoyé comme déclaré conforme à la réglementation.

Monsieur le Maire souligne que le service accessibilité de l'agglomération nous accompagne pour finaliser ce dossier relativement complexe.

### **Demande FST voirie**

Dans le cadre de son programme de travaux de renforcement et d'entretien, Monsieur le Maire propose la réfection de la voie communale 2, route de Sauvagnas.

Le montant de ces travaux s'élève à 26 818 € HT soit 32 181.60 € TTC. Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen une aide au titre du Fonds de Solidarité Territorial au taux de 39 % soit 10 459 €. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

### **Convention ALIJPA**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec l'association Alijpa de l'Accueil de Loisirs St Ferréol et de continuer le versement d'une subvention de 10 € par jour et par enfant. Le Conseil Municipal est d'accord.

### **Police d'urbanisme**

Suite au constat que les infractions d'urbanisme sont de plus en plus fréquentes sur la commune, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de Police de l'urbanisme de l'Agglomération d'Agen par le biais d'une convention. Cette convention fixe les conditions dans lesquelles le service urbanisme met à disposition un de ses agents et les moyens nécessaires à la réalisation des missions de contrôle de travaux réalisés à la suite d'une demande d'urbanisme, et travaux illégaux n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'urbanisme. Ces missions seront refacturées à 456 € par an pour la commune. La convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les conseillers sont d'accord.

### **Prestation Paie à façon**

A la demande du Conseil Municipal, le Centre de Gestion a été contacté pour sa prestation Paie à façon. Cette prestation étant « à la carte », Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer plus précisément les besoins. Le Conseil Municipal souhaite une prestation globale qui prenne en compte la problématique des situations ponctuelles telles que la maladie, par exemple. Monsieur le Maire va demander un rendez-vous avec le Centre de Gestion afin d'établir un cahier des charges précis.

### **Proposition commerciale Proxigaz**

Monsieur le maire a reçu une proposition de prix pour la fourniture de gaz de la part de la société Proxigaz Butagaz. La proposition de prix à la tonne est de 1 114.26 € HT au lieu de 1 720.29 € actuellement. Le Conseil Municipal est d'accord pour passer une nouvelle convention avec cette société.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Permanences** : Monsieur le Maire demande aux conseillers de se positionner pour les permanences des élections européennes du dimanche 26 mai 2019.
- **Visite Chenil** : le Sivu du Chenil 47 organise une matinée portes ouvertes le 15 juin 2019 pour les agents concernés par la récupération des animaux errants.
- **Lettre recommandée reçue pour refus de paiement prestation** : Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre d'un administré qui refuse de payer les prestations avancées par la commune après l'orage de juin 2018. Une procédure d'urgence avait été demandée par les pompiers. Les élus s'étonnent de ce refus car le paiement de cette prestation doit être prise en compte par l'assureur de l'administré.
- **Visite de Golfech** : La centrale nucléaire propose plusieurs dates de visites pour les élus. L'information sera transmise par mail.
- **Projet Centre de Secours de La Sauvetat de Savères** : une présentation du projet architectural du Centre d'Incendie et de Secours de La Sauvetat de Savères aura lieu le 14 juin 2019 à la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres.
- **ADMR** : pour information, l'Admr de Puymirol emploie 3 salariés habitant la commune et intervient chez 22 personnes pour un total de 1916 heures réalisées en 2018.
- **Lavoir** : Les conseillers ne sont pas d'accord sur le fait de remettre la toiture du lavoir ou pas. Lorsqu'il y avait une toiture, la visibilité était jugée mauvaise. Elle a donc été enlevée. Les conseillers décident de mettre une bâche provisoire pour mieux se rendre compte de l'impact sur les usagers de la route. Ils souhaitent également que des arbustes soient plantés tout autour pour l'agrémenter.
- **Local Orange** : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique pour le très haut débit, Monsieur le Maire a eu une réunion avec Orange qui souhaite agrandir son local à côté du monument aux morts. Certains conseillers sont réticents à ce projet et demande à rencontre la société pour essayer d'intégrer l'agrandissement au mieux dans l'existant. Monsieur le maire précise qu'il tiendra compte des remarques, mais il met en garde du retard que pourrait engendrer trop de contrainte envers l'opérateur.
- **Liste électorale** : Monsieur le Maire informe que 8 administrés ne figurent pas sur la liste électorale et ce malgré la validation par la Commission Electorale de janvier. Après renseignements pris auprès des services préfectoraux, une demande a été transmise au Tribunal d'Instance.
- **Adressage** : Chantal Bury souhaite informer le Conseil Municipal que l'adressage n'est plus géré par La poste pour les nouvelles adresses. En effet, le logiciel était complexe et nous n'avons plus de référent. Une solution a été trouvée avec l'Agglomération d'Agen qui propose un logiciel que la commune connaît déjà.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.